

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Société SARA site de Dégrad des Cannes

Compte rendu synthétique de la réunion du 20 septembre 2018

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Indice 0	21/09/18	Rédaction initiale

Annexe : liste des participants

Pièces jointes :

- diaporama du bilan de la société SARA,
- diaporama du bilan de l'action de l'inspection.

Introduction

A la demande de monsieur le préfet le directeur de la DEAL est chargé de présider la réunion. Ce dernier est représenté par monsieur Didier RENARD, directeur adjoint.

Se sont excusés : néant.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 - Eléments évoqués lors de la dernière CSS du 9 juin 2017.
- 2 - Bilan de l'exploitant.
- 3 - Bilan de l'action de l'inspection des installations classées.
- 4 - Information des collectivités sur les projets (aménagement, urbanisme, voirie...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement.
- 5 - Echéance du 7 octobre 2018 pour l'actuelle nomination des membres de la CSS, les membres de la commission sont nommés par le préfet pour une durée de cinq ans.
- 6 - Points divers.

1 - Eléments évoqués lors de la dernière réunion de la CSS

Pas de remarque sur la dernière réunion de la CSS.

2 - Bilan du site SARA

Figure en pièce jointe le diaporama de la présentation du bilan de l'exploitant.

Des précisions sont apportées en séance concernant :

Le REX (retour d'expérience) qui est interne à la société, mais aussi externe.

Les acronymes : EH pour eaux huileuses, ESP pour eaux susceptibles d'être polluées, EP pour eaux pluviales et DCI pour défense contre l'incendie.

La fuite en 2017, de 100 litres, contenue dans la cuvette de rétention, sans impact.
Le suivi des eaux de surface et des eaux souterraines.

La DEAL procède à un rapide rappel sur le devoir de confidentialité des membres de la CSS vis à vis d'éventuelles mesures de sûreté évoquées en réunion.

3 – Bilan de l'action de l'inspection des installations classées

Figure en pièce jointe le diaporama de la présentation du bilan de l'inspection des installations classées.
Ce point n'a pas fait l'objet de remarque ou de question.

4 – Informations des collectivités sur les projets pouvant impacter le site

Ce point était inscrit à l'ordre du jour, il n'a pas fait l'objet d'information des collectivités au préalable à la réunion et aucun représentant des collectivités n'était présent en réunion ; à l'exception de la mairie de Rémire-Montjoly qui informe l'exploitant ne pas avoir de projet pouvant impacter le site.
Les collectivités doivent se positionner quant à leurs projets (urbanisme, aménagements, voirie ...) qui peuvent avoir un impact sur le fonctionnement du dépôt.

5 – Renouvellement quinquennal des membres de la CSS

Aucune remarque n'est faite concernant les actuels membres de la CSS, qu'il est donc proposé de reconduire dans leurs fonctions.

6 – Points divers

La fédération Guyane nature environnement souhaiterait connaître les distances des effets du site.
Ces données sont disponibles dans les documents du PPRT consultables à l'adresse internet suivante :
<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/pprt-degrad-des-cannes-sara-remire-montjoly-a997.html>

Projet de la nouvelle centrale EDF du Larivot suite à la fermeture programmée de celle de Degrad des Cannes (DDC) en 2023.

L'approvisionnement en FOD sera effectuée au niveau de l'apponement de DDC du fait de contraintes techniques ne permettant pas l'acheminement du FOD directement au Port du Larivot. Dans le projet en cours de finalisation de la nouvelle centrale du Larivot, le tracé du couloir de moindre impact pour l'oléoduc est en cours d'élaboration. Plusieurs possibilités dont un passant dans l'emprise de la zone du PPRT de la Sara.

Droit de délaissement. L'habitation de M. MEDDEB se situe en zone de délaissement du PPRT de la Sara. Un projet de convention de financement de la mesure de délaissement a été établi par la DEAL. Cette convention doit être signée par l'Etat, la Sara et la CACL. Le propriétaire dispose de 6 ans suivant l'approbation du PPRT pour user de son droit de délaissement et de 8 ans pour réaliser des travaux de renforcement du bâti. Un diagnostic du montant des travaux de renforcement du bâti est en cours d'élaboration par le propriétaire.

Le président questionne l'assemblée pour savoir si un autre point est à aborder. Personne ne sollicite la parole.

La prochaine réunion de la CSS est envisageable dans un an, sauf événement particulier.

En l'absence d'observation des membres de la CSS à la DEAL dans un délai d'un mois, ce compte rendu sera mis en ligne à l'adresse suivante sur le site internet de la DEAL :
(<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/commissions-de-suivi-de-site-css-r544.html>).

Le secrétariat de la CSS indique à nouveau que tous les échanges futurs (envoi des CR, invitation ...) seront réalisés par messagerie et qu'il convient donc de l'informer des changements d'adresses de messagerie.

Annexe : liste des participants

COLLÈGE	ORGANISME ET OU SERVICE - FONCTION	NOM-PRÉNOM
Etat	DEAL – directeur adjoint	RENARD Didier
Etat	DEAL – chef de l'unité risques accidentels	MARCELIUS Ludovic
Etat	DEAL - inspecteur de l'environnement des installations classées	PRADEL Frédéric
Etat	EMIZ chef du bureau Sécurité Civile	POLINACCI Daniel
Etat	SDIS	GIRARD Henri-Claude
Etat	SDIS	JOSEPH Myriam
Exploitant	Responsable service sécurité industrielle	CONFIANT Emmanuelle
Exploitant	Chef du département QSSEI	ELIE DIT COSAQUE Fabrice
Exploitant	Ingénieure sécurité industrielle	ERIN Bénédicte
Exploitant	Chargée de mission en sécurité industrielle	BRANCHE Coralie
Exploitant	Chef des dépôts	SELGI Pedro
Collectivités	Adjoint au maire de Rémire-Montjoly	LIENAFI Joby
Collectivités	Adjoint au maire de Rémire-Montjoly	PIERRE Michel
Association	Fédération Guyane nature environnement	GIRAULT Rémi
Riverain	EDF	GHADDAR Laura
Riverain	EDF	BAVARDAY Josué